

 COMMUNE DE ROBION	AR 2026-322 ARRETE DU MAIRE Portant réglementation de la circulation et du stationnement
--	---

6.4.2 — AMICALE DES ECOLES DE ROBION — VIDE GRENIER

Le Maire de Robion

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu le Code de la Route,
 Vu la demande de l'association « Amicale des écoles de Robion », sise à la mairie de Robion (84440),
 Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation pendant la durée du vide- grenier organisé par l'association « Amicale des écoles de Robion » le dimanche 27 septembre 2026,

ARRETE

ARTICLE 1 Le dimanche 27 septembre 2026, entre 6 heures et 18 heures, le stationnement de tous les véhicules sera interdit :
 - sur le parking du complexe sportif Di Meco au 485 Avenue Albert Camus cadastré section BH n°126 sauf pour les exposants du vide grenier et des organisateurs de l'Amicale des écoles de Robion.
 Les véhicules en infraction au présent arrêté feront l'objet d'un enlèvement par la fourrière automobile.

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place par l'association «Amicale des écoles de Robion».

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 4 . Toute infraction au présent arrêté sera réprimée conformément à la loi.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat ou par l'application
 « Télérecours Citoyens » sur le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le responsable des Services Techniques Municipaux, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Chef de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire, l'arrêté
 ayant été affiché le 23 septembre 2026
 Le Maire, Patrick SINTES

Fait à Robion, le 22 septembre 2026.
 Le Maire,
 Patrick SINTES.

